

VILLE DE MAULE



VILLE DE MAULE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2020

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

S O M M A I R E

<u>I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</u>	3
I.1 Contexte économique global	3
I.2 La loi de finances pour 2020 et ses répercussions sur les collectivités locales	4
<u>II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE</u>	8
II.1 Le fonctionnement	8
II.2 L'investissement	10
II. 3 Rétrospective 2017 – 2019 – évolution et résultats	11
<u>III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2020</u>	17
III.1 Un désengagement de l'Etat toujours aussi pesant pour la commune et la Communauté de communes	17
III.2 Conséquences en fonctionnement	18
III.3 En investissement	19
III.4 Orientations communales 2020	20
ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices	21
ANNEXE 2 : Orientation budgétaires 2020 de la CC Gally-Mauldre	24

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture octobre 2019, vue d'ensemble
- Projet loi des finances 2020
- AMF – la Banque Postale collectivités territoriales : Indice des prix des dépenses communales, novembre 2019

I.1 Contexte économique global

- **La croissance**

Le taux de croissance régresse légèrement en France : +1,4% en 2019 (+1,7% en 2018).

Pour 2020, la prévision de croissance est de 1,3% selon la loi des finances.

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +1,2% en 2019 tout comme en 2018 (1,8% en Allemagne pour 2018 et 2019).

- **L'inflation**

La loi des finances estime l'inflation 2019 en France à 1,2% (données provisoires de septembre 2019).

La prévision d'inflation pour 2020 est une stabilité en France selon la loi de finances 2020.

L'indice des prix des dépenses communales ou « panier du Maire » évolue plus vite que l'inflation des ménages : entre juillet 2018 et juin 2019, le panier du Maire a augmenté de 1,68%. Son augmentation est quasi similaire à l'inflation des ménages en intégrant les frais financiers (1,36% si l'on inclut les charges financières, car les taux d'intérêt très bas font baisser l'indicateur). Sur la même période, l'inflation des ménages hors tabac progresse de 1,4%.

- **L'emploi**

La prévision du taux de chômage pour 2020 serait en légère baisse selon la Banque de France (8,1% attendu contre 8,3% en 2019).

A la fin du 2^{ème} trimestre 2019, le taux de chômage dans les Yvelines se situe à 6,4% contre 8,2% au plan national (source INSEE).

- **La consommation des ménages**

La consommation des ménages augmente d'environ 1,2% en 2019, avec une prévision d'au moins 1,5% en 2020 pour la loi des finances.

- **L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une croissance en hausse d'environ 3,5% en 2019, contre 4,0 % environ en 2018.

Cette croissance est estimée par la loi des finances à +3,1% en 2020.

- **Le budget de l'Etat**

Le déficit public exprimé par rapport au PIB national s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, et se stabiliser aux alentours de 3,5% jusqu'en 2016.

En 2017 et 2018, le déficit public a « reculé ». En 2019, il est attendu à 3,1% du PIB.

La loi de finances prévoit un déficit de 2,2% du PIB en 2020, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne et une baisse significative par rapport à 2019, s'expliquant selon le gouvernement par une maîtrise des dépenses publiques.

La dette publique augmente toujours : elle atteignait en 2018 98,4% du PIB et en 2019 98,8%. Selon les prévisions de la loi de finances, la dette publique devrait diminuer en ratio à 98,7% du PIB en 2020. La dette commencerait donc à diminuer selon les prévisions de la loi des finances.

I.2 La loi de finances pour 2020 et ses répercussions sur les collectivités locales

a/ Estimation prudente à la baisse de la dotation forfaitaire (composante principale de la DGF) en 2020

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué très fortement de 2014 à 2017. En 2019, la DGF baisse plus faiblement de 4,4%, au même rythme que 2018.

Rappelons que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

Leur diminution est en fait un transfert de fiscalité (impôts et taxes) de l'Etat vers les communes : l'Etat fait ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics.

La dette des collectivités locales ne représente que 9% du PIB alors qu'elles sont les premiers investisseurs publics français (près de 70%).

Leur contribution dépasse donc très largement leur part dans la dette nationale.

A noter qu'en 2020, la dotation globale de fonctionnement est annoncée stable par rapport à 2019 sur le plan national. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement. En effet, la dotation fonctionne en enveloppe fermée mais la répartition entre ses différentes composantes peut varier selon l'évolution de la population et du potentiel fiscal des communes. C'est un jeu de vase communicant entre les composantes mais aussi les communes.

C'est pourquoi, il a été pris en compte prudemment une nouvelle baisse de 5% en 2020 puis une stabilité en 2021 et 2022.

Le Gouvernement souhaite toujours contractualiser avec les 322 collectivités les plus importantes (régions, départements, villes de plus de 50 000 habitants, EPCI de plus de 150 000 habitants), sur un objectif d'augmentation plafonnée des dépenses de fonctionnement (1,2% maxi en 2020 comme en 2018 et 2019). A ce jour, 71% des collectivités concernées par ce dispositif ont signé le contrat avec un objectif moyen de 1,25%.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2021 (-53% depuis 2014) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Estimation 2021
DGF Maule	733 449	585 854	451 669	375 225	359 361	343 310	325 000	325 000
<i>soit</i>		-20%	-23%	-17%	-4%	-4%	-5%	0%
Perte supplémentaire annuelle		-148 K€	-134 K€	-76 K€	-16 K€	-16 K€	-18 K€	0 K€
Perte supplémentaire cumulée depuis 2014		-148 K€	-282 K€	-358 K€	-374 K€	-390 K€	-408 K€	-408 K€

b/ La perte progressive du FDPTP, Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Le FDPTP est versé par chaque Département, sur la base de règles d'attribution définies par l'Etat, aux **communes dites « défavorisées »** de ce département, ce qui est le cas pour Maule éligible depuis plusieurs années à ce fonds.

Le Département des Yvelines est contraint d'appliquer les règles d'attribution de l'Etat, qui conduisent à **une chute brutale de ce fonds** de 33% en 2018, après une baisse équivalente en 2016 et 2017, puis de 11 % en 2019. Pour 2020, nous prévoyons une stabilité.

Evolution du FDPTP depuis 2014 (-73%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
FDPTP <i>soit</i>	352 210	349 079 <i>-0,9%</i>	232 719 <i>-33%</i>	155 146 <i>-33%</i>	104 568 <i>-33%</i>	93 226 <i>-11%</i>	93 226 <i>0%</i>
Perte supplémentaire annuelle		-3 K€	-116 K€	-78 K€	-51 K€	-11 K€	0 K€
Perte supplémentaire cumulée depuis 2014		-3 K€	-119 K€	-197 K€	-248 K€	-259 K€	-259 K€

c/ La revalorisation des bases d'imposition

La loi de finances pour 2020 prévoit une revalorisation de 0,9% des bases (2,2% en 2019), servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation pour les 20% des ménages restants, calculée en fonction du dernier taux d'inflation constaté (évolution de l'indice des prix à la consommation entre septembre 2018 et septembre 2019).

d/ La suppression progressive de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 prévoyait une disparition sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages.

L'Etat s'était engagé à compenser ce dégrèvement aux collectivités concernées, dans la limite des politiques de taux et d'abattement en vigueur pour les impositions 2017. Les variations de taux postérieures devaient rester à la charge des contribuables.

Or à compter de la loi des finances 2020, les variations de taux ne seront plus payées par les contribuables et pas non plus compensées par l'Etat. Ce qui signifie une perte sèche pour la commune de 21 K€ en 2020.

Le dynamisme des bases continuera de bénéficier aux collectivités en 2020 (hausse de base liée à la loi de finances).

A compter de 2021, la taxe d'habitation ne sera plus versée aux communes et sera compensée, selon l'Etat, à l'euro près par le versement de la taxe foncière des départements. Mais jusqu'à quand ?

La loi des finances 2020 prévoit aussi la disparition complète de la taxe d'habitation (hors résidences secondaires) à compter de 2023. Les 20% de ménages toujours taxés en 2020 seront exonérés progressivement à compter de 2021 (30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023).

Pour la commune de Maule, 57% des administrés ont été concernés par la baisse de 30% de leur taxe d'habitation en 2018 et de 65% en 2019. La baisse en 2020 sera de 100% pour ces maulois.

e/ Pour Gally-Mauldre, stabilité du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal en 2020

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds.

Ainsi Maule est considérée comme « riche », et est prélevée au titre du FPIC, alors même que l'Etat lui verse une dotation de solidarité rurale, et que le Conseil général la considère comme commune défavorisée pour le versement du FDPTP.

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité d'environ 50 K€ annuels à partir de 2016. Depuis, cette décision a été reconduite chaque année, et sera vraisemblablement renouvelée pour 2020.

Ainsi, le FPIC continue à être une lourde charge dans le budget de la CCGM malgré une stabilité annoncée :

CCGM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	2 161 K€	2 121 K€	2 117 K€	2 117 K€
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	-2%	-0,2%	0%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		+345 K€	+644 K€	+228 K€	-40 K€	-4 K€	0 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		+345 K€	+989 K€	+1 217 K€	+1 177 K€	+1 173 K€	+1 173 K€

II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

NB : les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats officiels de 2019 à valider conjointement avec la Trésorerie de Maule, et qui devront être approuvés par le vote officiel du compte administratif.

II.1 LE FONCTIONNEMENT

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2017 et 2019.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP 2019	PROVISOIRE Réalisé 2019	% Réalisé 2019/2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 384 504	1 372 000	1 518 386	1 364 900	-0,5%
Chapitre 012 charges de personnel	2 811 738	2 744 917	2 749 170	2 687 000	-2,1%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 856	370 856	370 894	370 893	
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	890 425	852 557	912 062	873 000	+2,4%
Sous total dépenses de gestion	5 457 523	5 340 330	5 550 512	5 295 793	-0,83%
Chapitre 66 charges financières	99 081	78 847	70 700	72 000	-10,0%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 167	47 396	1 100	1 000	
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	5 557 771	5 466 573	5 622 312	5 368 793	-1,8%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	1 054 320	402 664	1 114 396	1 114 260	
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	30 000	0	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	683 898	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 612 091	5 869 237	7 450 606	6 483 053	
RECETTES					
Chapitre 013 atténuation de charges	90 745	95 833	19 380	30 000	
Chapitre 70 produit des services	726 177	672 383	697 654	699 000	+4,0%
Chapitre 73 Impôts	3 929 926	4 044 906	4 176 160	4 179 000	+3,32%
Chapitre 73 Droits de mutation et taxe sur électricité	736 668	768 412	672 835	722 000	-6,0%
Chapitre 74 dotations participations	1 125 321	1 011 844	937 942	949 000	-10,0%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	60 143	51 097	51 010	60 000	+17,4%
Sous total recettes courantes de fonctionnement	6 668 980	6 644 475	6 554 981	6 639 000	-0,1%
Chapitre 76 produits financiers	6	6	5	6	
Chapitre 77 produits exceptionnels	792 106	188 979	768 605	766 796	
Sous total recettes réelles de fonctionnement	7 461 092	6 833 460	7 323 591	7 405 802	+8,4%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	66 055	47 736	127 015	127 015	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 527 147	6 881 196	7 450 606	7 532 817	
Résultat de l'exercice	915 056	1 011 959	0	1 049 764	+ 3,7%
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	202 863	196 902	0	0	
RESULTAT GLOBAL	1 117 919	1 208 861	0	1 049 764	-13,2%

- **Résumé du fonctionnement**

- **Résultat :**

Sous réserve des résultats définitifs de 2019, à confirmer lors de l'adoption du compte administratif, le résultat de fonctionnement de 2019 baisse facialement de 13,2% par rapport à celui de 2018, en raison de la décision en 2019 de ne pas affecter de résultat en fonctionnement et de tout basculer en investissement. **Par contre, le résultat de l'exercice au sens strict du terme est en augmentation de 3,7% par rapport à 2018 et de 14,7% par rapport à 2017.**

- **Dépenses :**

L'effort pour contenir la dépense se poursuit : en 2018, les dépenses réelles de fonctionnement avaient baissé de 1,6%.

En 2019, elles diminueraient encore de 1,8% sous réserve des résultats définitifs !

- **Recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 8,4%.

- **Détail des recettes**

- Les taux d'imposition n'ont pas été revalorisés en 2019 ; il avait été expliqué lors de l'adoption du budget que nous n'aurions pas recours à l'impôt du fait de la poursuite des économies de fonctionnement.

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une augmentation en raison de la refacturation du personnel à la CC Gally-Mauldre (finances, communication : + 44 K€) qui compense la baisse de recettes familles suite à l'arrêt des TAP (-18 K€).

- La dotation forfaitaire diminue toujours mais moins fortement que les années précédentes : -16 K€ en 2019 (-4%) tout comme en 2018, après avoir baissé de -76 K€ en 2017 (-17%) et de -134 K€ (-23%) en 2016.

En 5 ans, la dotation forfaitaire a diminué de 390 K€, ce qui correspondrait à une hausse de quasi 10% du taux des impôts locaux.

La dotation forfaitaire 2020 est annoncée stable par rapport à 2019 mais sur le plan national.

- Le FDPTP a énormément chuté, du fait de restrictions et de nouveaux modes de calcul imposés par l'Etat aux Départements. De 349 K€ en 2015, il ne représente que 93 K€ en 2019 (- 259 K€) ce qui correspondrait à une hausse de 6,5% du taux des impôts locaux environ.

- **Détail des dépenses**

- Les charges à caractère général : il convient d'être prudent, les derniers rattachements sur 2019 n'étant pas effectués à la date du présent rapport ; d'après nos estimations, elles baisseraient de 0,5% par rapport au réalisé 2018. Cette diminution proviendrait des dépenses énergétiques (conditions climatiques, changement des chaudières,..) et des honoraires (provisions non consommées).

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu au premier semestre 2020 lors de l'adoption du compte administratif 2019.

- Les frais de personnel diminuent de 2,1%. Cette baisse s'explique par la suppression des TAP (impact sur une année pleine : -1,9%).
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », qui regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées, les participations au SDIS (pompiers) et aux Syndicats intercommunaux, augmente de 2,4%, principalement en raison de l'augmentation des subventions aux associations (+17 K€).
- Les intérêts de dette baissent significativement de 10%, ce qui traduit la poursuite du désendettement de la commune amorcé depuis 5 ans
- Le chapitre 014 « atténuation de produits », concerne le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Rappelons que le FNGIR est figé à 370 000 € chaque année.

- **Conclusion sur le fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement diminueraient encore significativement (-1,8%) en 2019 essentiellement en raison d'une baisse des charges courantes (principalement énergie en raison des changements de chaudières), d'économies sur la masse salariale (suppression des TAP) et de la baisse des intérêts de la dette. Ceci traduit l'effort réel fait par la commune en matière de maîtrise de dépenses et de recherche d'économies.

II.2 L'INVESTISSEMENT

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2019 s'élevait à 4 362 K€**, dont 3 640 K€ de dépenses nouvelles et 722 K€ de restes à réaliser de 2018 vers 2019 (commandes de 2018 payées en 2019).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 3 591 K€**, sous réserve des derniers paiements, dont 2 449 K€ de paiements et 1 142 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2020 (principalement pour la maison médicale et l'enfouissement des réseaux rue d'Agneau).

Le taux de réalisation s'élève à 82% (94% en 2018).

Au moment du budget 2019, il avait été inscrit une partie des travaux de la maison médicale, les estimations les plus optimistes laissant entrevoir la possibilité d'un démarrage des travaux fin 2019. Les démarches administratives avec le Département (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, convention de gestion, validation de l'avant-projet architectural), et la nécessaire concertation avec les professionnels de santé sur le projet, ont reporté le démarrage des travaux en 2020. Aussi, les crédits correspondants n'ont-ils pas été utilisés.

Sans l'inscription au budget 2019 de la maison médicale, le taux de réalisation aurait été de 90%, soit très proche de 2018.

Les principales réalisations de l'année 2019 sont (en euros TTC) :

- Fin de la rénovation du groupe scolaire René Coty : 566 662 €
- Enfouissement des réseaux rue St Vincent et rue d'Agnou : 546 051 €
- Changement de la chaudière et des menuiseries extérieures à l'école élémentaire Charcot : 294 414 €
- Aménagement voirie rue Croix Jean de Maule : 115 290 €
- Réfection voirie partie haute chemin de Poissy : 64 392 €
- Matériel et mobilier pour les écoles, le périscolaire : 60 445 €
- Réfection trottoirs avenue Pasteur : 59 108 €
- Travaux de voirie avenue des Alouettes : 44 137 €
- Achat d'un véhicule pour les services techniques : 35 328 €
- Réhabilitation douches et vestiaires foot stade St Vincent : 29 840 €
- Mise aux normes de l'escalier du cimetière et aménagement des allées : 21 295 €
- Refonte du site web : 15 884 €
- Réfection parking SNCF : 13 803 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 3 180 K€ et se composent essentiellement de :

- Avances du Conseil Départemental pour la maison médicale : 985 000 €
- Subventions département, région, SEY : 782 000 €
- FCTVA : 541 000 €
- Cession du terrain de la maison médicale au Conseil Départemental : 450 000 €
- Cession de la maison située rue d'Agnou : 300 000 €

II. 3 RETROSPECTIVE 2017 – 2019 : EVOLUTION ET RESULTATS

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2017 et 2018, ainsi que les résultats provisoires de 2019.

Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales), ne sont pas intégrées.

• Les niveaux d'épargne

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne brute de la commune.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier notre maîtrise du fonctionnement, d'autre part de déterminer la part des investissements qui sera autofinancée.

Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux.

Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2017 et 2018, et des résultats provisoires de 2019.

	2017	2018	2019 (provisoire)
1/ Dépenses de gestion	5 458	5 340	5 296
2/ Recettes courantes	6 669	6 644	6 639
3/ Epargne de gestion (2-1)	1 211	1 304	1 343
4/ Frais financiers	99	79	72
5/ Epargne brute (3-4)	1 112	1 225	1 271
6/ Remboursement dette long terme	371	317	337
7/ Remboursement emprunt FCTVA	260	460	0
8/ Charges exceptionnelles	1	47	1
9/ Produits exceptionnels	792	189	766
10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)	1 532 <i>(740 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</i>	1 050 <i>(905 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</i>	1 699 <i>(949 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</i>
<i>Pour info : épargne disponible avec emprunt FCTVA (5-6-7-8+9)</i>	<i>1 272</i>	<i>590</i>	<i>1 699</i>

Après avoir augmenté de quasi 8% en 2018, l'épargne de gestion augmente de 2,9% en 2019. Ceci est dû aux efforts de tous afin de maîtriser les dépenses.

L'épargne de gestion se maintient largement au-dessus de 1 M€, base de notre prospective réalisée chaque année.

- **Les investissements**

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2019 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (provisoire)	
							Paiements	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	3352 K€	1516 K€	1970 K€	1574 K€	2230 K€	3910 K€	2449K€	1142 K€
Soit par habitant	557 €/hbt	252 €/hbt	331 €/hbt	266 €/hbt	372 €/hbt	652 €/hbt	408 €/hbt	190 €/hbt
Moyenne nationale 2018	320€/hbt							
Moyenne Yvelines 2017	411 €/hbt							

Moyenne nationale 2018 : les comptes des communes, site de l'Etat collectivites-locales.gouv.fr

Moyenne Yvelines 2017 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6007 en 2014, 5958 en 2015, 5920 en 2016, 5999 en 2017, 2018 et 2019.

Le détail des principales réalisations de 2019 a déjà été donné plus haut.

• Evolution de l'endettement communal depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette souscrite au 31/12	4 457 645	4 506 990	4 158 122	4 147 320	3 963 371	3 657 996	3 344 921	3 336 551
<i>Restes à réaliser (R A R)</i>							810 000	1 140 000

Dette par habitant	741	749	691	689	659	608	552	551
Dette par habitant incluant les R A R							686	739

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette souscrite au 31/12	3 768 809	4 181 816	5 040 115	4 327 176	3 834 089	3 436 132	3 525 016
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	600 000	197 000	0	416 000	450 000	260 000	0
Dette par habitant	623	695	838	719	644	580	588
Dette par habitant incluant les R A R	723	728	838	788	720	624	588

	2018	2018 Long terme	Réalisé 2019	Réalisé 2019 Long terme
Dette souscrite au 31/12	3 475 020	3 010 020	3 487 724	2 672 724
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	350 000		495 000	
Dette par habitant	580	502	581	446
Dette par habitant incluant les R A R	638	502	664	

L'endettement long terme fin 2019 se situe à 446 € par habitant (l'endettement comptable, court et long terme confondu, est quant à lui à 581 € par habitant), hors restes à réaliser.

Le niveau d'endettement long terme (446 €) est en baisse de 11% par rapport à 2018 (502 €).

- **Structure et gestion de la dette**

Le budget primitif voté en mars 2019 prévoyait un programme d'emprunt global de 495 000 €, correspondant à un emprunt FCTVA court terme remboursable en un an.

Cet emprunt a été souscrit en fin d'année et sera donc en restes à réaliser, pour un déblocage début 2020.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2019, 337 279 €.

Ainsi, l'endettement communal au 31 décembre 2019 peut se résumer de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2017 et 2018 et des résultats provisoires de 2019.

	2016	2017	2018	2019	
				Dettes réelles Au 31/12	Restes à réaliser (reports sur 2020)
Endettement comptable au 31/12	3 436 132	3 525 016	3 475 020	3 487 724	495 000
Endettement long terme au 31/12	3 436 132	3 065 016	3 010 020	2 672 724	0
<i>Dettes comptables / hbt</i>	<i>580 €</i>	<i>588 €</i>	<i>580 €</i>	<i>581 €</i>	<i>83 €</i>
Dont dette long terme	580 €	511 €	502 €	446 €	0 €
<i>Dont Remboursement de TVA sur 1 an</i>	<i>0 €</i>	<i>77 €</i>	<i>78 €</i>	<i>135 €</i>	<i>83 €</i>
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>842</i>	<i>833</i>	<i>858</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbts</i>	<i>625</i>	<i>702</i>	<i>702</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

Sources des moyennes :

- Nationale 2017 et 2018 : compte individuel des communes, site « colloc.bercy.gouv.fr »
- Moyenne Yvelines 2017 et 2018 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2018 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines – strate de population de 5 000 à 7 500 habitants

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2019 s'élève à 2 672 724 €, soit une baisse de 11 % par rapport à 2018 et baisse de 22 % en 3 ans.

- **Capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	2017	2018	2019 (provisoire)
Endettement long terme au 31/12	3 065 016	3 010 020	2 672 724
Endettement incluant les emprunts court terme	3 525 016	3 475 020	3 487 724
Épargne brute	1 112 376	1 225 298	1 271 207
Capacité de désendettement long terme	2,8 ans	2,5 ans	2,1 ans
Capacité de désendettement globale	3,2 ans	2,8 ans	2,7 ans

La capacité de désendettement communale s'est améliorée entre 2017 et 2019, sous l'effet conjugué de notre désendettement et d'une amélioration de l'épargne de fonctionnement.

Nous demeurons dans des valeurs très vertueuses, la zone médian étant située à 8 ans pour une commune, et la zone orange à 11 ans.

Conclusion sur l'endettement :

Au titre de 2019 :

L'endettement global s'élève à 3 487 724 €, auquel il faut rajouter un futur emprunt FCTVA de 495 000 € inscrit en restes à réaliser sur 2020. Il est très inférieur à la moyenne nationale de la strate et même des Yvelines.

L'endettement long terme s'élève à 2 672 724 €. L'endettement long terme est en baisse de 11% par rapport à 2018 et baisse de 22% en trois ans.

La commune poursuit son désendettement et atteint un niveau de capacité de désendettement à long terme extrêmement bas de 2,1 ans. Ce qui est très bon.

- **La fiscalité : un potentiel fiscal yvelinois de 31% supérieur à celui de Maule en 2017**

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

	2016	2017	2018
--	------	------	------

Potentiel fiscal ville de Maule	956€/hbt	969 €/hbt	987 €/hbt
Moyenne nationale de la strate	905€/hbt	910 €/hbt	919 €/hbt
Moyenne Yvelines de la strate	1 327 €/hbt	1 397 €/hbt	nd

Sources :

- *départementale : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2016 et 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines (moyenne pour les communes des Yvelines comprises entre 5000 et 7000 habitants)*
- *Maule et moyenne nationale : fiche DGF*

La ville de Maule assume sa « ruralité résidentielle » (par opposition aux villes urbaines « industrielles » ou « hyper commerciales »), ce qui induit nécessairement une faiblesse de ses bases d'imposition au niveau de la fiscalité professionnelle (entreprises).

Conclusion pour 2019 :

Maule a poursuivi une gestion vertueuse malgré le poids toujours présent du désengagement de l'Etat :

- **Dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées et même en baisse de 1,8% par rapport à 2018**
- **Épargne de fonctionnement (épargne de gestion) en hausse de 3%**
- **Taux de réalisation des investissements de 82% (90% hors maison médicale)**
- **Un programme d'investissement soutenu de 408€/habitant, hors restes à réaliser**
- **Poursuite du désendettement long terme (baisse de 11% en 2019, -22% sur 3 ans)**
- **Pas de hausse de fiscalité malgré des dotations toujours amputées**
- **Niveau et évolution de la capacité de désendettement très bons**

III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

III.1 Un désengagement de l'Etat toujours pesant en cumulé pour la commune et la Communauté de communes

- La DGF

Selon la loi des finances actuelles, Maule devrait être confrontée à une légère baisse de sa DGF en 2020 puis à une stabilité en 2021 et 2022 :

	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Estimation 2021
Dotation forfaitaire	585 854	451 669	375 225	359 361	343 310	325 000	325 000
<i>Evolution</i>	-20%	-23%	-17%	-4%	-4%	-5%	0%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-134 185	-76 444	-15 864	-16 051	-18 310	0
<i>Perte cumulée annuelle</i>		-134 185	-210 629	-226 493	-242 544	-260 854	-260 854

La perte totale cumulée de 2015 à 2020 est de 1 075 K€.

- Le FDPTP

Ce fonds sera vraisemblablement stable cette année, mais quid pour 2021 et 2022 ?

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020
FDPTP	349 079	232 719	155 146	104 568	93 226	93 226
<i>Evolution</i>		-33%	-34%	-33%	-11%	0%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-116 360	-77 573	-50 578	-11 342	0
<i>Perte cumulée annuelle</i>		-116 360	-193 933	-244 511	-255 853	-255 853

La perte totale cumulée de 2015 à 2020 est de 1 067 K€.

- **Le FPIC (pour information car transféré à la CC)**

Le FPIC, initié en 2011 et mis en place en 2012, est fortement monté en puissance et constitue une charge très lourde pour notre ensemble intercommunal (CC Gally Mauldre et communes membres).

En 2015, la CC et ses communes ont décidé à l'unanimité de transférer le FPIC à l'intercommunalité, ceci pour bonifier la dotation d'intercommunalité de la CC, par une amélioration de son CIF (coefficient d'intégration fiscale).

La commune de Maule a baissé ses taux d'imposition de 3% pour compenser une partie de la fiscalité nouvelle qui a dû être créée au niveau de la CC pour financer ce FPIC imposé par l'Etat.

Ce transfert du FPIC a permis d'augmenter la recette de dotation d'intercommunalité de Gally Mauldre, ce qui bien entendu conforte la pérennité de ce choix de transfert. Il sera vraisemblablement reconduit en 2020.

Une stabilité du FPIC est prévisible pour 2020 et 2021 mais cela reste un problème crucial pour la CCGM.

	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Estimation 2021
FPIC global	1 289 324	1 933 202	2 160 615	2 121 086	2 117 001	2 117 000	2 117 000
<i>Evolution</i>		+50%	+12%	-2%	-0,2%	0%	0%
<i>Dépense supplémentaire annuelle</i>		643 878	227 413	-39 529	-4 085	0	0
<i>Dépense cumulée supplémentaire</i>		643 878	871 291	831 762	827 677	827 677	827 677

III.2 Conséquences sur le fonctionnement 2020

En 2018 et 2019, nous avons réussi deux fois de suite à réduire les dépenses de fonctionnement.

Il sera donc de plus en plus difficile de faire des économies significatives sans remise en cause de prestations, d'autant que certains postes de fonctionnement augmentent par les seules décisions nationales (masse salariale, énergie,...) ou d'autres facteurs totalement indépendants de notre volonté (par exemple, formule de révision de prix automatique des contrats).

Concernant la masse salariale, la modification du régime des astreintes des gardiens et des services techniques aura un relatif impact à la hausse. Tout comme certains remplacements d'agents suite à mutation ou départ à la retraite.

Les résultats de 2018 et 2019 nous ont permis de reconstituer une réserve d'autofinancement. Ainsi, d'après nos premières estimations, le projet de budget 2020 devrait permettre de dégager un autofinancement significatif qui sera notamment consacré aux lourds travaux des rues St Vincent et d'Agnou.

III.3 En investissement

En 2020, les investissements principaux seront le démarrage des travaux pour la construction de la Maison Médicale (pour rappel intégralement financée par le Conseil Départemental) ainsi que l'aménagement des trottoirs et des chaussées des rues d'Agnou et Saint-Vincent pour un montant d'environ 1 200 K€ TTC, faisant suite à l'enfouissement des réseaux de ces mêmes rues réalisé en 2019 (travaux subventionnés par le SEY).

Le budget 2020 se situant sur une année de transition entre deux mandats, aucun nouveau projet significatif n'est envisagé. Les principaux investissements 2020 qui seront proposés constitueront la finalisation de décisions d'investissement du mandat.

Le programme total des dépenses de travaux 2020 devrait se situer entre 6 et 6,5 M€ TTC (hors restes à réaliser)

Le montant des subventions permettant de financer ces travaux est estimé aux alentours de 2,9 M€.

III.4 Orientations budgétaires communales 2020

- **En fonctionnement :**
 - Contenir les dépenses de fonctionnement comme les années précédentes
 - Préserver une épargne de fonctionnement suffisante (épargne de gestion supérieure à 1 000 K€).
 - Pas d'augmentation du taux communal des impôts locaux

- **En investissement**
 - Lancement des travaux de la maison médicale
 - Aménagement des trottoirs et réfection de la voirie des rues Saint-Vincent et d'Agnou.
 - Maintien du patrimoine communal en bon état (changement de la chaudière de la maternelle Charcot, ...).

Sans oublier les projets extérieurs accompagnés par la commune : livraison de la résidence Harlay de Sancy en mars, et achèvement des travaux de l'EHPAD la Mésangerie.

L'année 2020 sera une année de transition. Aussi, les principaux investissements inscrits au budget sont la finalisation du programme de la mandature.

L'endettement augmentera très probablement, il s'agit du décalage dans le temps d'un emprunt qui aurait été souscrit en 2019 (aucun long terme en 2019) si la maison médicale n'était pas financée par les avances du Département prévues contractuellement.

Par ailleurs, plusieurs années de désendettement ont considérablement augmenté notre capacité d'emprunt et nous permettent aujourd'hui d'inscrire les projets de 2020 et de les financer en préservant un bon équilibre financier.

ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices

Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

En K€

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2018	Estimation 2019		Prévision 2020	Objectif 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 372	1 365		1 400	1 433
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 745	2 687		2 773	2 842
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	853	873		874	682*
66 CHARGES FINANCIERES	79	72		65	74
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	47	1		1	1
TOTAL DEPENSES	5 467	5 369		5 484	5 403

Soit une évolution des dépenses de fonctionnement de :

- -1,8% en réalisé 2019
- +2,1% au budget 2020

*Pour information, la baisse du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) en 2021 s'explique par le transfert de la compétence secours et incendie (contribution au SDIS) à la CC Gally-Mauldre

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement

En K€

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2018	Estimation 2019		Prévision 2020	Objectif 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 372	1 365		1 400	1 433
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 745	2 687		2 773	2 842
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	853	873		874	682*
66 CHARGES FINANCIERES	79	72		65	74
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	47	1		1	1
TOTAL DEPENSES	5 467	5 369		5 484	5 403

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2018	Estimation 2019		Prévision 2020	Objectif 2021
013 ATTENUATION DE CHARGES	96	30		30	30
70 PRODUITS DES SERVICES	672	699		726	737
73 IMPOTS ET TAXES	4 813	4 901		4 869	4 775*
74 DOTATIONS	1 012	949		939	867
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51	60		60	60
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS hors cession foncière compte 775	44	17		5	5
TOTAL RECETTES	6 688	6 656		6 629	6 474

*Pour information, la baisse du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) en 2021 s'explique par le transfert de la compétence secours et incendie (contribution au SDIS) à la CC Gally-Mauldre

EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses)	REALISE 2018	Estimation 2019		Prévision 2020	Objectif 2021
	1 221	1 287		1 145	1 071

	Réalisé 2018	Estimation 2019		Prévision 2020	Objectif 2021
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de dette)	777	337		1 134	878

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 943	3 607		6 539	2 788
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	1 843	2 317		1 241	836

RECETTE DE CESSION FONCIERE (compte 775)	149	750		0	0
---	-----	-----	--	---	---

BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT	1 951	541		2 450	1 162
--	--------------	------------	--	--------------	--------------

EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette)	1 077	0		1 845	900
<i>Dont emprunt FCTVA</i>	<i>465</i>	<i>0</i>		<i>495</i>	<i>400</i>

FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE	476	875		283	211
--	------------	------------	--	------------	------------

DETTE AU 31 DECEMBRE	3 475	3 488		4 199	4 219
-----------------------------	--------------	--------------	--	--------------	--------------

CAPACITE DE DESENETTEMENT GLOBALE	2,8 ans	2,7 ans		3,7 ans	4,0 ans
--	----------------	----------------	--	----------------	----------------

NB :

Ces éléments sont à considérer comme de la prospective. Aussi et dans ce cadre, il faut prendre en compte la prudence avec laquelle les données sont traitées. Dans la réalité, les résultats sont souvent meilleurs que les prospectives, pour la simple raison que les prospectives ont tendance à majorer les dépenses et minorer les recettes par prudence.

Si toutefois l'épargne communale venait à réellement passer sous notre seuil minimum, il sera toujours possible pour la commune de moins investir, voire si nécessaire d'arbitrer entre les services pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Aucune hausse du taux communal n'est envisagée en 2020 (ni en 2021 sauf nouvelle décision financière très défavorable aux communes prise par l'Etat).

ANNEXE 2 : Orientations budgétaires 2020 de la CC Gally Mauldre (pour information)

Les orientations de la CC Gally-Mauldre n'ont pas encore fait l'objet de présentation officielle.

Néanmoins, nous pouvons confirmer que la CC sera également impactée par la suppression de la taxe d'habitation, qui lui sera compensée par une fraction de TVA. Nous sommes donc tout comme pour la commune dans des incertitudes concernant le mode de compensation mais aussi la pérennité de cette compensation en euro constant.

De plus, depuis 2015, la CC est très lourdement prélevée au titre du FPIC. Si aujourd'hui, le montant de ce prélèvement tend à se stabiliser, nous restons tout de même dans l'incertitude quant à son évolution.

En ce qui concerne les investissements, pas de gros projets. Quelques frais de remise en état de la parcelle située à Davron (clôture, chaufferie, élagage, ...) seront engagés dans l'attente de la modification du PLU de Davron, qui permettra ensuite de démarrer le développement économique. Un plan climat-air-énergie territorial est également lancé en 2020.

La sortie du SIEED pour les 7 communes concernées est repoussée à 2021.

Les orientations sont celles d'un budget de transition entre deux mandatures. La tendance serait donc vers une stabilité des taux de fiscalité en 2020.